

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2021

---

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3808)

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N° AC317

présenté par  
Mme Mörch

à l'amendement n° AC|262 de Mme Calvez

-----

### ARTICLE 3

À la seconde phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« sportif »,

insérer le mot suivant :

« diversifié ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à étendre la définition des plans sportifs locaux établie par l'amendement N° AC262 à la diversification pour une répartition cohérente et juste des dynamiques sportives sur le territoire des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale concernés par ces plans.